

**SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION  
DES EAUX DE LA LYS**

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction  
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 28 Avril 2009

Etaient présents:

Mme Darnel, MM. Bocquet, Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Houssin, Lefebvre,  
Mequignon, Plancke, Schepman, Waymel,

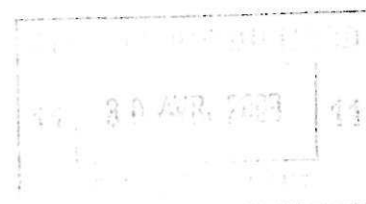
Etaient excusés:

MM. Andries, Beauchamp, Bezirard, Cacheux, Deroo, Douez, Lefait, Leroy, Parent,  
Vandevoorde,

Vu le rapport : 15-09

DECIDE :

- de réaliser un emprunt auprès du crédit agricole au vue du financement de la  
construction d'un double-actiflo à l'usine d'Aire-sur-la-Lys,
- d'autoriser son président à prendre toutes dispositions concernant l'exécution de  
cette opération,
- d'imputer les sommes correspondantes sur le crédit inscrit aux comptes 1641 et  
6611 du budget du Syndicat.



VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le 29 AVR 2009

Le Président,  
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

**OBJET** : Réalisation d'un emprunt

Le SMAEL doit recourir à l'emprunt pour deux opérations :

- la construction d'un débourbeur à l'usine d'Aire-sur-la-Lys (projet ACTIFLO)
- les travaux de connexion de la CALL (projet CALL).

Jusqu'à l'année dernière, les établissements bancaires proposaient la création d'une ligne de trésorerie sur laquelle le Smael disposerait de droits de tirage au gré de ses besoins. Ce n'est plus le cas, les frais étant trop lourds à supporter.

Des prêts classiques doivent donc être contractés dont le versement intervient intégralement dès la signature du contrat. Le Smael a donc intérêt à réaliser ses emprunts au fur et à mesure de ses besoins de trésorerie.

### **1. La construction du double-actiflo**

La construction du débourbeur durera 30 mois à compter du mois d'octobre 2008. La trésorerie de cette opération a été présentée lors de l'adoption du budget primitif 2009 :

#### **Financement de la construction d'un double-actiflo**

	2008	2009	2010	2011	Total
Dépenses	854 178,89	3 747 445,21	4 239 256,08	371 864,57	9 212 744,75
Avance AEAP	770 296,40		2 696 037,20	385 148,00	3 851 481,60
Remboursement TVA		406 749,35	486 000,00	350 410,90	1 243 160,25
Tirage Emprunt		2 424 000,00	694 727,52		3 118 727,52
Solde	- 83 882,49	- 1 000 578,35	- 1 363 069,71	- 999 375,38	
Annuités AEAP		192 574,08	192 574,08	192 574,08	
Annuités emprunt		250 255,00	250 255,00	250 255,00	
<b>Total</b>		<b>442 829,08</b>	<b>442 829,08</b>	<b>442 829,08</b>	

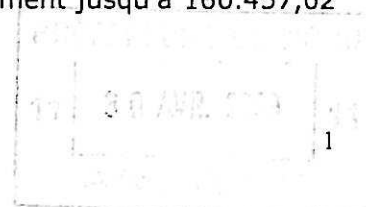
Le budget total s'élève à 9.212.744,75 € TTC. L'Agence de l'Eau a consenti une avance remboursable d'un montant de 3.851.481,60 €. On constate que celle-ci ne sera pas mobilisable en 2009 (les versements reprendront quand le marché aura atteint 50 % de son exécution).

Le remboursement de TVA représente 1.243.160,25 €. Une enveloppe d'1.000.000 € provient de l'autofinancement du SMAEL. Cet autofinancement n'a pas encore été mobilisé puisque le versement de l'avance forfaitaire (10 % du montant global) a été compensé par le premier versement de l'Agence de l'Eau.

Le besoin global de financement porte sur une somme de 3.118.727,52 €.

Deux propositions ont été transmises au SMAEL :

- DEXIA propose un emprunt à taux fixe sur 20 ans. Il s'agit d'un prêt à amortissement constant, de périodicité annuelle. Il est consenti au taux de 4,44% ce qui correspond à une annuité de départ de 296.756,49 € qui décroît progressivement jusqu'à 160.457,02 € (tableau d'amortissement en annexe 1).



- Le Crédit Agricole propose la même formule au taux de 4,48 % (annexe 2) ce qui correspond à une annuité de départ inférieure la première année (237.439,13 €) et qui décroît ensuite de 288.669,42 € pour terminer à 162.922,24 €,

Le coût total du crédit s'élève à 1.408.833,11 € pour le Crédit Agricole et à 1.463.407,14 € chez Dexia (+ 54.574,03 €). A noter que l'offre Dexia comprend des frais de dossier à hauteur de 0,1 % du capital emprunté soit 3.118,73 €.

La formule du remboursement à échéances constantes est également proposée (ce qui signifie que le capital amorti est moins important en début de remboursement) :

- au Crédit Agricole, le taux est de 4,25 % et l'annuité de 234.677,60 € (annexe 3)
- Chez Dexia, le taux est de 4,62 % et l'annuité de 242.335,29 € (annexe 4)

Les conditions de remboursement anticipé sont moins avantageuses dans ce deuxième cas de figure et le coût global de l'opération s'avère plus élevé.

Le Crédit Agricole propose une offre à taux variable indexée sur l'indice Euribor 3 mois instantané. Le taux est de 1,41 % avec une marge très importante de 0,85 % (elle était de 0,05 % l'année dernière). L'échéance est trimestrielle (le passage à taux fixe n'est possible qu'à chaque échéance) et le montant annuel de remboursement s'élève à 224.945,04 €. Cette formule paraît risquée dans le contexte actuel ; il conviendra toutefois d'étudier un mixage entre de taux fixe et un taux variable pour le financement de la CALL.

## **2. Le projet CALL**

Il requiert un emprunt évalué à 11.800.000 €. Celui-ci ne peut être assumé par un seul établissement bancaire.

Pour l'instant, deux établissements ont présenté une offre.

- DEXIA, sur le même modèle que le précédent mais avec une échéance de 30 ans et un taux de 4,95 %. Le prêt porte sur une somme de 3.000.000 €, l'annuité décroît de 249.860,12 € à 103.569,87 €.
- Le Crédit Agricole propose un emprunt de 4.000.000 € au taux de 4,80 %, l'annuité décroît de 325.333,33 € à 139.733,33 €.

Afin d'évaluer la surtaxe qui devra être acquittée par la CALL, les montants de l'offre Crédit Agricole ont été ramenés à la somme globale qui doit être empruntée. On obtient une surtaxe qui évolue de 0,244 €/m<sup>3</sup> en début de remboursement à 0,105 €/m<sup>3</sup> au bout des 30 ans.

Il importe que la CALL soit consultée afin de faire connaître sa stratégie sur cette question.

## **2. Les besoins de trésorerie**

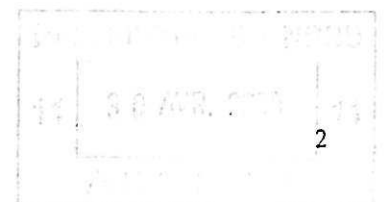
Pour l'Actiflo, les besoins de trésorerie s'élèvent à 1.000.000 € jusqu'en septembre.

Pour le projet CALL, Le SMAEL doit faire face au paiement de l'avance forfaitaire dans le cadre du marché de travaux, ce qui représente une somme de 843.185,08 €.

Les travaux démarreront effectivement en juillet et les prochains besoins de tirage n'interviendront donc qu'au dernier trimestre 2009.

Il est proposé de ne contracter qu'un emprunt d'un montant de 3.118.727,52 € et de reporter à la réunion de septembre la décision concernant les compléments de financement.

\* \*  
\*



Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur

- le choix d'un emprunt à réaliser en vue du financement de la construction d'un double-actiflo à l'usine d'Aire-sur-la-Lys,
- autoriser son président à prendre toutes dispositions concernant l'exécution de cette opération,
- l'imputation des sommes correspondantes sur le crédit inscrit aux comptes 1641 et 6611 du budget du Syndicat.

Vu, le 22 AVR. 2009

**Le Président du Comité Syndical**

**Jean-Claude DISSAUX**

